CONTACT

Le magazine de Fédérale Assurance • ETE 2013

Assurances
Notre assurance Accidents du Travail remporte le Trophée de l'Assurance !

Cahier financier
Assurances-vie pour particuliers

Tourisme
Souffrir sur les sommets

100 SINCE 1911

FEDERALE Assurance

Sommaire

RISTOURNES

SECURITE

SANTE

3 Edito

4 Ristournes
Nous partageons nos bénéfices avec vous !

6 Assurances
Notre assurance Accidents du Travail remporte le Trophée de l'Assurance !

8 Sécurité
Préparez votre voyage en voiture.

9 Cahier financier
Assurances-vie pour particuliers.

13 Cas vécu
L'assurance Responsabilité civile familiale.

14 Tourisme
Souffrir sur les sommets.

16 Santé
Bronzer sans souci.

18 Nouvelles
• Voyagez l'esprit libre.
• Les amendes de roulage un peu plus chères.

Contact est le magazine de Fédérale Assurance
Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail • Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SCRL • Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie • La Fédérale Pensions S.A. • Fédérale Assurance – Entreprises d'assurances agréées sous les numéros de codes 0345-0087-0346-0320 – Numéros RPM 0407.963.786/0403.257.506/0408.183.324/0402.190.803 Bruxelles • Notre adresse : Contact – rue de l'Etuve 12 – 1000 Bruxelles – Tél. 02 509 04 11 • Editeur responsable : Francis Vroman, N° 144 Eté 2013 • Les descriptions sommaires des garanties de contrats reprises dans cette publication ne sont données qu'à titre exemplatif. Seules les conditions générales engagent la société.

• Il est interdit de publier et/ou de reproduire, par impression, photocopie, microfilm ou de quelque manière que ce soit, tout ou partie de la présente publication, sans une autorisation écrite préalable de Fédérale Assurance.

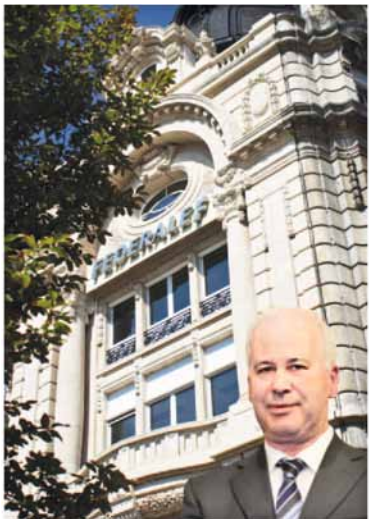

Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque année, Fédérale Assurance partage ses bénéfices avec vous. Comme nous sommes un assureur mutualiste, nous n'avons pas d'actionnaires externes à rémunérer. C'est donc vous, en tant que client, qui en profitez ! Cette année, le montant total des ristournes et participations bénéficiaires s'élève à plus de € 21 millions ! Tous les détails sont exposés en page 4.

Grâce aux participations bénéficiaires évoquées ci-dessus, les rendements de nos assurances-vie figurent systématiquement parmi les plus performants du marché. Mais comment choisir la solution d'épargne ou de placement qui vous convient le mieux ? Les réponses vous sont données dans le cahier financier au centre du magazine.

Joli succès pour notre assurance Accidents du Travail ! Elle a remporté en mai le Trophée de l'Assurance. Découvrez en page 6 les huit raisons pour lesquelles notre couverture fait la différence.

Votre responsabilité civile peut être engagée à tout moment et en des circonstances très diverses. Pour une prime modique, votre R.C. Familiale vous met à l'abri de graves conséquences financières potentielles. Illustration en page 13, où nous évoquons quatre cas vécus par nos assurés.

Vous partez en vacances en voiture ? Consultez notre page 8 : vous y trouverez quelques conseils pratiques avant de prendre la route... Et n'oubliez pas de souscrire une assistance voyage ! Nous avons encore amélioré nos solutions en la matière. Rendez-vous en page 18 pour en prendre connaissance.

La haute montagne attire de plus en plus de vacanciers. Ses panoramas à couper le souffle, ses paysages majestueux et ses sommets recouverts de neige éternelle laissent sans voix. Mais si elle provoque chez vous difficultés à respirer, migraines aiguës ou nausées, il y a fort à parier que vous souffrez du mal d'altitude. La lecture de notre article en page 14 ne requiert néanmoins aucune acclimatation !

Bonnes vacances !

Francis Vroman
Administrateur-délégué

Nous partageons nos bénéfices avec vous !

Vos ristournes et participations bénéficiaires

Chaque année, Fédérale Assurance partage ses bénéfices avec ses clients. Comme nous sommes un assureur mutualiste, nous n'avons pas d'actionnaires externes à rémunérer. C'est vous, en tant qu'assuré, qui en profitez ! Vous recevez vos ristournes sur votre compte et bénéficiez d'un meilleur rendement sur votre épargne et vos placements grâce aux participations bénéficiaires ajoutées à votre capital.

La philosophie initiale du Groupe est demeurée immuable, au même titre que sa totale indépendance : pas d'actionnaires externes et aucun lien avec un groupe financier. Nous constituons néanmoins d'importantes réserves pour faire face à l'avenir : il s'agit en effet d'une obligation légale et d'un principe élémentaire de bonne gestion dans le chef d'un assureur. Le solde des bénéfices est donc distribué à nos clients, sous la forme de ristournes et de participations bénéficiaires. Vous constaterez, à la consultation du graphique en page 5, que cela représente chaque année un montant total particulièrement élevé !

Les ristournes

La ristourne est un pourcentage de la prime nette d'assurance que vous avez versée l'année précédente. En septembre 2013, vous recevrez donc un pourcentage sur vos primes nettes payées en 2012. Il varie en fonction du produit d'assurance considéré et évolue d'une année à l'autre, eu égard aux résultats réalisés.

Les ristournes sont classées en deux grandes catégories : certaines sont calculées sur la prime, d'autres sur le bonus. Dans le premier cas, le montant de la ristourne est un pourcentage fixe de la prime nette payée. Ce système s'applique notamment aux assurances Responsabilité civile Auto et Accidents du Travail. Pour la ristourne sur le bonus, le pourcentage est calculé sur le montant de la prime nette dont est déduit le coût éventuel des sinistres survenus au cours de l'année concernée.

Les ristournes sont calculées en plusieurs étapes. La procédure débute en mars, mois où les comptes annuels sont établis. Le résultat est ensuite calculé pour chaque branche d'assurances et pour chaque produit. Cela nous permet d'en déterminer le pourcentage de ristourne. Vient ensuite le calcul du bonus pour chaque contrat d'assurance. Nous pouvons ainsi déterminer le montant total de vos ristournes, qui sera versé en septembre sur votre compte. Votre décompte individuel vous parviendra vers le 20 août par courrier.

Ristournes 2013 (exercice 2012)			
Responsabilité civile (R.C.) Auto (tourisme et affaires)	15 %*	Multirisk Habitation – Multirisk Commerces et PME	15 %**
R.C. Auto – Transport de choses	8 %*	Incendie Risques spéciaux	10 %**
R.C. Auto – Bus/Cars	10 %**	Perte de Bénéfices – Incendie	15 %**
Omnium – Garanties complémentaires Auto	20 %**	R.C. Professionnelles	10 %**
R.C. Familiale – R.C. Gens de Maison	15 %**	Collective Accidents et Individuelle Accidents – 24 h/24	15 %**
R.C. Objective Lieux publics	15 %**	Complète Circulation – Conducteur – Occupants	20 %**
R.C. Travaux de Construction – R.C. Risques d'Entreprise	15 %**	Accidents du Travail	4 %* 5,63 %**

Ristournes : remboursements de primes calculés sous deux formes :
* sur prime : un pourcentage fixe de la prime nette ;
** sur bonus : le pourcentage est calculé sur le montant de la prime nette dont est déduit le coût éventuel des sinistres survenus au cours de l'année concernée.

Les participations bénéficiaires

Nous partageons aussi le bénéfice des assurances-vie avec vous et ce, en fonction des résultats de la compagnie et de l'évolution des marchés financiers. Comme les participations bénéficiaires sont ajoutées au capital de votre contrat, elles augmentent encore le rendement de votre épargne et de vos placements. Grâce aux participations bénéficiaires, nos solutions d'épargne et de placement figurent chaque année parmi les plus performantes du marché !

Rendements totaux 2012 = taux garanti + participation bénéficiaire*	
Assurances d'épargne et de placement (branche 21)	
Diamant Invest/Junior/Pension	3,00 %
Vita Invest/Pension/PCLI	3,30 %
Compte de capitalisation (branche 26)	
Nova Invest	3,00 %
Assurances de groupe – Universal Life	
F-Manager VIP	3,45 %
F-Benefit	3,30 %
VIP-Plan	3,30 %

* Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Pour plus d'infos, consultez les fiches infos financières sur www.federale.be.

Remportez € 2 500

Participez en août à notre Concours Ristournes ! Vous trouverez les questions en annexe du courrier mentionnant le décompte de vos ristournes. Deux heureux gagnants remporteront la somme de € 2 500. Elle sera versée sur un compte Nova Deposit ouvert à leur nom. Surveillez votre boîte aux lettres et tentez votre chance !

Les chiffres repris en pages 4 et 5 le sont sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2013.

Evolution du montant total annuel des ristournes et participations bénéficiaires

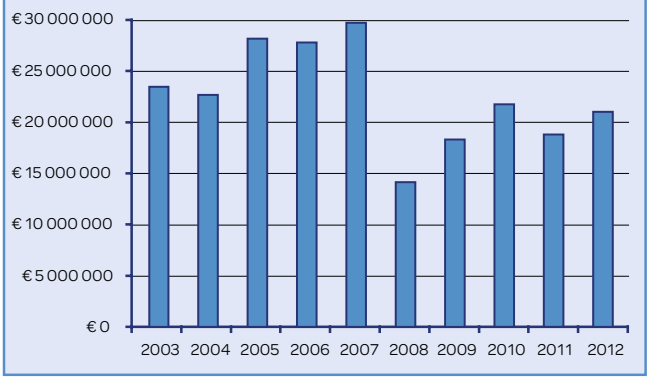

CONCOURS N° 1

Vous souhaitez clôturer l'été d'encore plus belle manière ? Complétez sans tarder le coupon-réponse situé au centre de ce magazine. Peut-être serez-vous l'heureux gagnant d'un vol en montgolfière pour 2 personnes.

Assurance Accidents du Travail

Fédérale Assurance récompensée par un Trophée de l'Assurance !

Le 15 mai 2013 se déroulait la 9e édition de la remise des Trophées de l'Assurance. Fédérale Assurance a été primée pour son assurance Accidents du Travail dans la catégorie « Mon entreprise - Assurance Accidents Loi 71 ». Découvrez les huit raisons pour lesquelles notre couverture fait la différence.

1 *Un précurseur fort d'une expertise de plus de 100 ans*

Au 19e siècle, la victime d'un accident du travail confrontée à une incapacité temporaire, voire à une invalidité permanente, pouvait être indemnisée à une seule condition : démontrer l'existence d'une faute d'autrui. Sous la pression des organisations syndicales, un cadre légal fut créé au début du 20e siècle. Il prévoyait que pour tout accident du travail, l'employeur était d'office tenu responsable de la perte de revenus résultant des blessures subies par son personnel durant les heures de travail.

Afin de ne pas mettre en péril la pérennité de leur entreprise, treize entrepreneurs de la construction décidèrent en 1911 de mutualiser ce risque par le versement annuel d'une cotisation à une « Caisse Commune d'assurance » : Fédérale Assurance était née... et assurait de ce fait les accidents du travail 60 ans avant que cette couverture devienne obligatoire en 1971 ! Les fonds ainsi rassemblés étaient utilisés pour couvrir les sinistres.

2 *L'assureur qui partage ses bénéfices avec ses clients*

Les excédents éventuels étaient distribués annuellement entre les membres. Aujourd'hui encore, la compagnie est un assureur mutualiste sans actionnaires externes à rémunérer : chaque année, ce sont ses clients qui participent aux bénéfices réalisés, sous forme de ristournes et de participations bénéficiaires. C'est ainsi qu'en 2013, Fédérale Assurance distribuera plus de € 21 millions de ristournes et participations bénéficiaires à ses clients (voir notre article en page 4).

Fidèle à ses principes fondateurs depuis sa création, Fédérale Assurance est un assureur stable et solide. Ses marges de solvabilité dépassent largement les exigences légales en la matière.

3 *Une politique tarifaire maîtrisée*

Contrairement à une majorité de compagnies, Fédérale Assurance n'a pas, au cours des dernières années, pratiqué de hausse tarifaire généralisée. S'il est, de surcroît, tenu compte des participations annuelles aux bénéfices (voir paragraphe précédent), la compétitivité des conditions tarifaires pratiquées par la compagnie est incontestable.

4 *Les conseils avisés du service de prévention*

La philosophie de Fédérale Assurance consiste, en sa qualité d'assureur mutualiste, à assurer les risques au prix coûtant et à distribuer les bénéfices à ses clients plutôt qu'à les allouer sous forme de dividendes à des actionnaires externes. Les clients ont dès lors tout intérêt à réduire au maximum le nombre et la gravité des sinistres.

Fédérale Assurance était déjà consciente de l'importance de la prévention des accidents bien avant que les autorités publiques commencent à s'y intéresser : c'est ainsi qu'elle mettait sur pied son service de prévention dès 1949. Certifié ISO 9001, il se compose aujourd'hui d'une dizaine d'ingénieurs, dont l'intervention, gratuite, est très appréciée par les assurés. L'organisation de campagnes de sécurité et de formations au sein des entreprises, de même que la réalisation d'études de risques en vue de la souscription de couvertures d'assurances spécifiques font partie de leurs missions quotidiennes. Le service dispose d'une base de données très riche de statistiques d'accidents. Elle permet au département de mieux évaluer les risques spécifiques à votre activité.

5 *Un accompagnement spécifique des blessés graves du travail*

Un accident du travail peut engendrer des conséquences dramatiques, tant pour la victime que pour sa famille – songeons au cas extrême de l'acci-

dent mortel. C'est la raison pour laquelle Fédérale Assurance a créé un service d'aide et d'accompagnement des blessés graves et de leurs proches. Les collaboratrices spécialisées de ce service informent de manière très précise la victime sur ses droits et sur le règlement du sinistre, suivent le dossier médical de près, conseillent la victime lors de son hospitalisation et de sa revalidation, et apportent leur aide à la famille. L'employeur reçoit lui aussi toutes les informations nécessaires. Lorsque la situation le requiert, ce service, gratuit, propose aussi au blessé un processus de réinsertion professionnelle. Cette démarche est initiée en étroite collaboration avec le client, à savoir l'employeur, le blessé et les autres acteurs concernés (médecins, médecine du travail...). L'accompagnement des blessés graves du travail prend réellement en compte la dimension humaine de l'accident et les implications concrètes de celui-ci dans le vécu quotidien de la victime, de sa famille, de son employeur et, parfois aussi, de ses collègues de travail.

6 *La certification ISO 9001, une garantie de qualité*

Notre département de gestion des sinistres en accidents du travail est certifié ISO 9001 depuis 1999. Ce label atteste que ses activités sont gérées selon un modèle bien déterminé, dont le principal objectif est une amélioration constante de son organisation. Ce système de gestion de la qualité constitue une valeur ajoutée indéniable. Il permet à la compagnie d'assurer à ses clients le meilleur service qui soit et de se situer, en termes qualitatifs, dans le peloton de tête des assureurs en accidents du travail actifs sur le marché belge.

7 *Gestion de votre contrat et déclaration des sinistres en ligne : efficacité et rapidité*

Fédérale Assurance met un espace sécurisé, *My FEDERALE Assurance*, à disposition de ses clients. Accessible via le site **www.federale.be**, il leur permet de déclarer un sinistre en ligne et de suivre l'évolution administrative du dossier (ouverture du dossier, acceptation de celui-ci, paiements des indemnités...), mais aussi de gérer leurs contrats d'assurance et de consulter des données statistiques. La déclaration de sinistre électronique permet une gestion encore plus rapide du dossier. Elle parvient directement au gestionnaire du sinistre. Demandez votre accès à *My FEDERALE Assurance* par mail à **code@federale.be**. Et pour encore améliorer notre contact avec vous, nous avons décentralisé la gestion de la majorité des sinistres vers nos sièges régionaux.

8 *Une offre encore plus complète*

Le montant des indemnités de l'Assurance Accidents du Travail obligatoire est fixé par la loi. L'indemnisation est calculée par jour calendrier : elle représente 90 % du salaire annuel brut divisé par 365. Soulignons néanmoins que ledit salaire annuel brut est, au moment où nous bouclons cette édition, plafonné à € 40 122,93 ! Dès lors, Fédérale Assurance offre la possibilité aux entreprises de souscrire une assurance **Complémentaire Accidents du Travail** pour leurs salariés bénéficiant d'un salaire plus élevé. Cela leur permet de ne pas devoir subir, en plus du traumatisme physique et psychologique directement lié à l'accident du travail, les conséquences financières d'un tel événement. ●

INFO Assurances pour entreprises

Plus d'infos ? Commandez notre brochure ou contactez le conseiller ou le gérant du bureau de votre région pour un rendez-vous ou une offre personnalisée.

0800-14.200 www.federale.be

Préparez votre voyage en voiture

Quelques conseils avant de prendre la route

Vous partez en vacances en voiture ? Tenez compte d'une série d'aspects pratiques pour que votre trajet soit le plus sûr et le plus agréable possible.

Avant le départ

Avant de charger la voiture, veillez à ce qu'elle soit techniquement en parfait état. Un petit entretien chez le garagiste ne s'avère pas un luxe superflu. Avant de démarrer, vérifiez encore le niveau d'huile, la pression des pneus et le niveau des liquides de freins, de refroidissement et du lave-glace. Assurez-vous que l'équipement de secours soit complet (triangle, gilets fluorescents, lampe de poche, roue de secours...).

N'oubliez surtout pas les documents indispensables tels que votre permis de conduire, l'attestation de l'assurance, le certificat d'immatriculation et la carte du contrôle technique. Prenez des copies de ces documents et conservez-les en lieu sûr, en cas de perte des originaux. Ne partez pas sans être bien assuré contre les accidents, le vol, les maladies... : même en vacances, vous n'êtes jamais à l'abri. Nous vous présentons en page 18 nos nouvelles formules d'assistance voyage (F-Protection, F-Selection, F-Mobility, F-Mobility CT). Vous trouverez parmi cette gamme la protection la plus adaptée à votre situation.

Les péages

Certains pays, dont la France, l'Italie, l'Autriche, la Suisse, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Croatie, la Norvège ainsi que quelques états d'Europe de l'Est et plusieurs villes allemandes, ont instauré des péages sur les autoroutes ou en agglomération, à l'entrée des tunnels ou des ponts. Dans plusieurs d'entre eux, une vignette routière ou environnementale est par ailleurs exigée. Les vignettes routières sont en vente aux frontières, mais vous pouvez vous les procurer à l'avance en Belgique. Informez-vous, avant le départ, sur les tarifs applicables dans les régions que vous traverserez. Renseignez-vous également au sujet des règles de circulation en vigueur (limitations de vitesse, utilisation des phares, taux d'alcoolémie autorisé...) ; une amende peut gâcher votre plaisir avant même d'arriver sur place.

Partez reposé

Le trafic n'est jamais totalement fluide en période de vancances, mais il est des moments à éviter tout particulièrement. A moins de ne pouvoir faire autrement, prévoyez de voyager en semaine. Fuyez autant que possible les journées classées « noires », comme le week-end du chassé-croisé entre juillet et août.
Si rouler de nuit permet d'éviter bouchons et trafic dense, la conduite dans le noir n'est pas la plus conseillée. L'obscurité entraîne des pertes de concentration et voyager avec des passagers qui dorment peut provoquer des phénomènes de somnolence. De plus, entre 2 et 4 h du matin, vous serez confronté à l'inévitable coup de mou.

Le mot d'ordre est donc de partir bien reposé. Ne prenez pas le volant après une dure journée ou à la fin de votre dernier jour de travail. Mangez léger avant de partir. Ménagez-vous régulièrement des pauses et n'essayez pas de franchir des longues distances d'une traite. Si vous sentez la fatigue vous gagner, mieux vaut vous garer pour une petite sieste d'une demi-heure. Prévoir une étape à l'hôtel s'avère encore plus sage.

Evitez de rouler trop longtemps pendant les heures les plus chaudes de la journée. Ne sous-estimez pas les effets du soleil : la chaleur peut même se révéler aussi néfaste que l'alcool. Munissez-vous de pare-soleil et de lunettes de soleil. Enduisez-vous de crème solaire, même assis derrière une vitre. Prévoyez de quoi boire (boissons fraîches) et manger en suffisance. Un pique-nique bucolique est bien plus agréable qu'un « restoroute » bondé ! En emportant vos sandwiches, vous jouirez en outre d'une plus grande liberté : vous pourrez vous arrêter sur des parkings sans restaurant ou quitter l'autoroute pour déjeuner dans de paisibles petits villages. Attention : veillez toujours à bien verrouiller votre voiture et à ne pas laisser d'objets de valeur en vue.

Le prix des carburants

Quelques jours avant d'entamer votre périple, dressez la liste des pays où le prix du diesel ou de l'essence est le plus avantageux : en passant par là, vous réaliserez de belles économies lorsque vous ferez le plein. Le Grand-Duché de Luxembourg conserve pour l'instant sa bonne réputation en termes de prix des carburants ; l'Autriche, la Pologne et l'Espagne ne demeurent pas en reste. ●

Assurances-vie pour particuliers

Des solutions adaptées à vos besoins et à vos objectifs d'épargne et de placement

Chez Fédérale Assurance, répondre à vos besoins et rencontrer vos objectifs en matière d'épargne et de placement figurent au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Mais nous faisons mieux encore… Parce que nous sommes un assureur mutualiste qui n'a pas d'actionnaires externes à rémunérer, nous pouvons partager nos bénéfices avec nos clients et donc avec vous. Grâce à nos participations bénéficiaires élevées, les rendements de nos assurances-vie figurent chaque année parmi les meilleurs du marché (voir notre article page 4).

Parallèlement aux performances que nous réalisons, nous vous offrons la sécurité et la fiabilité : nous menons une politique financière saine, sans prise de risques inconsidérés. Nous veillons de surcroît à renforcer nos marges de solvabilité pour garantir notre pérennité… et celle de votre épargne et de vos placements. Ainsi, nous rencontrons très largement les exigences légales en la matière.

Nous vous présentons, au fil des paragraphes qui suivent, les assurances-vie que vous pouvez souscrire à titre privé. Pour répondre à vos besoins précis et en fonction de votre profil, nous avons classé nos assurances-vie pour particuliers en trois catégories.

I. LES PRODUITS DE PLACEMENT

Si vous disposez de € 2 500 ou plus à placer et souhaitez profiter d'un rendement intéressant pour une durée plus ou moins longue, optez pour un produit de placement.

Vous voulez placer votre argent sans risque, durant minimum 8 ans

Vita Invest, qui figure parmi nos produits phares, rencontre ce besoin à la perfection. Il est régulièrement présenté par la presse spécialisée comme une des meilleures solutions du marché pour ce type de placement.

« Mode d'emploi »

Vous placez une somme d'au moins € 2 500. Nous vous garantissons un taux d'intérêt jusqu'au 31 décembre de l'année du 8e anniversaire du contrat. En fonction de la conjoncture économique et des résultats de Fédérale Assurance, ce taux garanti peut être majoré d'une participation bénéficiaire. En 2012, le rendement total de Vita Invest s'est élevé à 3,30 %*. Son rendement moyen atteint 3,60 %* sur les trois dernières années.

A partir du 1er janvier de l'année qui suit le 8e anniversaire du contrat, un nouveau taux d'intérêt garanti et un taux bonus vous sont octroyés chaque année. Vous n'avez plus de précompte mobilier à payer lorsque vous récupérez tout ou partie de votre placement plus de 8 ans après la conclusion du contrat. C'est pour cela que nous recommandons ce produit pour une durée de 8 ans ou plus.

Succession et transmission de patrimoine

Nous avions déjà évoqué, dans une édition précédente, les possibilités de régler votre succession ou d'effectuer une donation par le biais d'un contrat d'assurance-vie. Vita Invest est le produit que nous conseillons généralement pour ce genre d'opération.

Vous pouvez par exemple stipuler, comme condition à un don manuel, que le donataire doit souscrire un contrat Vita Invest auprès de Fédérale Assurance. Cela permet de vous assurer que la somme est préservée si vous souhaitez percevoir les intérêts ou si vous avez prévu un retour conventionnel. Dans ce dernier cas, la donation vous revient si le donataire décède avant vous.

Astuces

Vous êtes jeune et vous pourriez devoir racheter votre contrat avant ses 8 ans. Nous vous conseillons alors de souscrire une assurance décès complémentaire pour être exonéré de précompte mobilier en toutes circonstances.

Vous envisagez un rachat en vue de l'acquisition ou de la construction d'un bien immobilier en Belgique ? Vous ne paierez alors aucun frais de sortie.

Vous voulez placer votre argent sans risque, durant moins de 8 ans

Si vous avez moins de 50 ans et que vous placez votre argent durant 4 à 5 ans au minimum, **Vita Invest** demeure une très bonne solution. Pour cet horizon de placement, nous vous conseillons de souscrire une couverture décès complémentaire. Vous serez ainsi exonéré de précompte mobilier en cas de rachat.

Dans les autres cas, nous préconisons plutôt un investissement dans la gamme **Nova** en branche 26. Ces produits de capitalisation offrent des solutions intéressantes pour les particuliers. **Nova Deposit** présente des atouts pour des durées de placement allant de quelques mois à 3 ans : pas de taxe sur les primes versées et pas de frais d'entrée, de gestion ou de sortie. Le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement est garanti jusqu'au 31 décembre de l'année considérée. A cette date est ajouté un rendement supplémentaire (taux de fidélité) pour les sommes restées sur le compte. Des nouveaux taux (base et fidélité) sont fixés au début de l'année suivante.

Nova Deposit constitue aussi une alternative à envisager pour des montants à placer à court terme, lorsque vous avez déjà atteint le montant maximal d'intérêts exonéré de précompte mobilier, à savoir € 1 880, sur vos carnets de dépôt.

Nova Invest est une solution idéale pour des durées de placement comprises entre 3 et 8 ans, si vous ne pouvez pas souscrire la couverture optionnelle décès du Vita Invest. Moins liquide, car il est assorti de frais en cas de rachat, il propose un taux garanti plus élevé que Nova Deposit. Nous vous recommandons dès lors de conserver ce produit suffisamment longtemps pour que l'intérêt généré permette d'amortir les frais d'entrée, de sortie et le précompte mobilier. En 2012, le rendement total de Nova Invest s'est élevé à 3,00 %*.

Vous êtes prêt à prendre des risques calculés

Chez Fédérale Assurance, nous sommes parfois trop modestes ! Nous proposons en effet **Fonds Invest**, un contrat d'assurance-vie de la branche 23, qui se classe sur le marché parmi les fonds d'investissement les plus transparents en matière de frais. Cette caractéristique constitue plutôt une exception pour ce type de produits. Ceux-ci recèlent souvent des frais cachés. Dans sa catégorie, Fonds Invest figure de surcroît parmi les fonds d'investissement présentant les frais les moins élevés.

Pour ce produit, Fédérale Assurance vous propose deux fonds d'investissement internes :

- F-Euro Bonds, fonds d'obligations, lauréat en 2011 et 2012 du prix « Morningstar Fund Award », dans la catégorie Branche 23 – Fixed Income Fund House ;
- F-Euro Equities, fonds d'actions de la zone-EURO.

Au 10.05.2013, leur rendement annuel moyen s'élevait à :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
F-Euro Equities	20,72 %	2,39 %	- 3,44 %	3,36 %
F-Euro Bonds	6,65 %	5,65 %	5,66 %	3,68 %

Ce produit mérite d'être pris en compte dans votre recherche de diversification de vos avoirs.

II. LES PRODUITS D'EPARGNE

Ce type de solutions se révèle idéal si vous souhaitez épargner régulièrement, au rythme d'au moins € 50 par mois.

Si vous désirez épargner régulièrement et bénéficier d'avantages fiscaux, une solution s'impose : **Vita Pension**. Quels sont les atouts de cette formule ? Elle propose un des taux garantis les plus élevés du marché pour des frais d'entrée figurant parmi les plus bas. De plus, nous ne comptons pas de frais de gestion.

Chaque 1er janvier, Fédérale Assurance fixe le taux garanti de Vita Pension pour l'année concernée. Il est appliqué sur le capital constitué et sur les primes. Ce mécanisme nous permet de vous offrir des conditions tarifaires qui sont toujours en phase avec le marché. En fonction de la conjoncture économique et des résultats de Fédérale Assurance, ce taux garanti peut être majoré d'une participation bénéficiaire. En 2012, le rendement total de Vita Pension s'est élevé à 3,30 %*.

De plus, avec Vita Pension, vous pouvez, si vous le souhaitez, épargner en bénéficiant de la fiscalité « épargne-pension » ou « épargne à long terme ». En échange de votre engagement de vous constituer un capital pour votre pension, le fisc vous « rembourse » 30 % de la prime versée. Cela permet d'augmenter le rendement de votre contrat jusqu'à 7 %, voire plus, en toute sécurité.

Avec **Diamant Junior**, vous pouvez constituer une épargne pour vos enfants ou vos petits-enfants. Chaque versement bénéficie d'un taux garanti jusqu'au terme du contrat, lequel est fixé, au choix, à leur 18e, 21e ou 25e anniversaire. Cette solution prévoit des clauses spécifiques de rachat sans frais à l'occasion du mariage ou de l'inscription du bénéficiaire dans un établissement d'études supérieures. En 2012, le rendement total de Diamant Junior s'est élevé à 3,00 %*.

III. LA PROTECTION DE VOS PROCHES EN CAS DE DECES

Envisager la protection de votre famille en cas de décès n'est pas la démarche la plus agréable à mener. Elle pourrait néanmoins se révéler utile, voire indispensable.

Nous vous proposons deux types de solutions :

- L'assurance **Solde restant dû** : elle vous permet de protéger votre famille au cas où vous décéderiez avant d'avoir remboursé l'intégralité de votre crédit hypothécaire.
- L'assurance **Temporaire Décès** : nous versons un capital contractuellement garanti au bénéficiaire en cas de décès de l'assuré avant le terme prévu au contrat. Une couverture en cas d'invalidité peut être intégrée à la police d'assurance, à des conditions très avantageuses.

AVANT D'INVESTIR OU D'EPARGNER, CONSULTEZ TOUJOURS LA FICHE INFO FINANCIERE !

Les garanties, les frais, les taxes... Il est parfois bien difficile de s'y retrouver. Dans ce cadre, les assureurs ont pris l'initiative de proposer, pour les produits d'épargne et de placement, un document standardisé : la « Fiche Info Financière ». Elle résume les caractéristiques techniques et la fiscalité de chaque assurance-vie. Demandez-la avant de vous engager !
Soyez particulièrement attentif à deux éléments :

- Les frais d'entrée : si chez Fédérale Assurance, nous les limitons à la couverture de nos frais, ce n'est pas toujours le cas chez d'autres acteurs du marché... Soyez vigilant !
- Les frais de gestion : s'ils sont inexistants dans nos gammes de produits Vita (branche 21) et Nova (branche 26), c'est loin d'être cas pour d'autres produits disponibles sur le marché. Et même s'ils paraissent peu élevés, ne perdez pas de vue qu'ils sont prélevés chaque année.

Quels que soient vos objectifs et votre profil d'investisseur ou d'épargnant, Fédérale Assurance vous propose un éventail de solutions adaptées, parmi les plus attractives du marché.

Le saviez-vous ?

Fédérale Assurance est l'assureur de référence de la construction. A ce titre, la compagnie ne prélève pas de frais sur les contrats Vita Invest, Vita Pension, Diamant Junior, Nova invest et Fonds Invest en cas de rachat en vue de l'acquisition ou de la construction d'un bien immobilier en Belgique. Dans ce cas, restez attentif à l'éventuel précompte mobilier.

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans la fiscalité liée aux produits d'assurance-vie. Le tableau ci-dessous vous en donne un bref aperçu.

	Nos produits	Taxe sur les primes	Fiscalité
Assurance-vie à taux garanti (branche 21) – sans avantages fiscaux sur les primes	Vita Invest Vita Pension Diamant Junior	2 %	En cas de rachat dans le courant des 8 premières années du contrat, précompte mobilier (25 %) sur base d'un taux d'intérêt calculé fictivement à 4,75 %. Pas de précompte mobilier si une assurance décès complémentaire (130 %) a été souscrite.
Assurance-vie à taux garanti (branche 21) – dans le cadre d'une épargne-pension	Vita Pension	Néant	Pas de précompte mobilier. Uniquement taxe anticipative de 10 % sur le capital et les intérêts à 60 ans.
Assurance-vie à taux garanti (branche 21) – dans le cadre d'une épargne à long terme	Vita Pension	2 %	Pas de précompte mobilier. Uniquement taxe anticipative de 10 % sur le capital et les intérêts à 60 ans.
Assurance-vie liée à un fonds d'investissement (branche 23)	Fonds Invest	2 %	Ni précompte mobilier, ni taxe.
Assurance de capitalisation pure avec garantie de taux (branche 26)	Nova Deposit Nova Invest	Néant	Précompte mobilier (25 %) toujours prélevé sur les intérêts réellement perçus.

* Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Pour plus d'info, consultez nos Fiches Info Financière sur www.federale.be. Les conditions et la fiscalité mentionnées dans le présent cahier financier sont celles en vigueur au 15.05.2013. ●

INFO Vita Invest, Nova Deposit, Vita Pension et Diamant Junior

Plus d'infos ? Commandez nos brochures ou contactez le conseiller ou le gérant du bureau de votre région pour un rendez-vous ou une offre personnalisée.

0800-14.200

www.federale.be

Pour une prime modique...

l'assurance R.C. Familiale vous couvre en de nombreuses circonstances

L'assurance Responsabilité civile Familiale couvre les dommages que vous, les membres de votre famille habitant sous votre toit, vos animaux ou vos biens pourraient causer à des tiers, dans le cadre de votre vie privée. Votre responsabilité peut être engagée à tout moment et en des circonstances très diverses. Dans ce cas de figure, vous devez indemniser la victime pour ses dommages corporels et/ou dégâts matériels. Le versement d'une prime – modique – pour couvrir votre R.C. Familiale vous met à l'abri de graves conséquences financières. Illustration à travers quatre cas réellement vécus par nos assurés.

Les faits

L'ambiance est à son comble dans le chapiteau où se déroule une fête de village. Notre assuré, comme la majorité des convives, exerce ses talents sur la piste de danse. Un moment festif qui prend une tournure malheureuse quant notre assuré perd l'équilibre, entraîne quelqu'un dans sa chute et tombe de tout son poids sur sa jambe. Bilan : la victime souffre d'une vilaine fracture du fémur.

Le second sinistre implique le fils d'une de nos clientes qui promène le chien de la famille, un berger pyrénéen. Un chien affectueux, joueur, mais aussi... très massif. Apercevant sur le trottoir d'en face un autre chien plus petit, le berger ne résiste pas. Il veut jouer avec son congénère et tire à tel point sur sa laisse que son jeune maître la lâche. La dame âgée qui promène l'autre chien est bousculée par le berger, chute, mais ne peut se relever, victime d'une fracture de la hanche.

Le troisième cas est plus grave encore. Notre assuré reçoit des amis dans sa maison de campagne. Un de ses invités s'appuie sur la balustrade de la grande terrasse, qui cède, en dépit du bon entretien accordé par les propriétaires à leur résidence. La victime tombe trois mètres plus bas, est plongée dans le coma et souffre de fractures multiples.

Enfin, le dernier accident implique des randonneurs à VTT. La fille d'un assuré roule de front avec une de ses amies. Contrainte de réaliser un écart après avoir vu tardivement un obstacle, elle provoque la chute de son amie, qui se relève avec une fracture complexe à l'épaule.

Indemnisations

Dans les quatre cas, vécus dans des circonstances très diverses, les victimes ont déploré des blessures graves, ont dû être hospitalisées et ont subi au minimum une intervention chirurgicale, précédant une revalidation et divers soins (kinésithérapie...).

Après déduction des montants pris en charge par la sécurité sociale (mutualités), le solde des indemnisations dues aux victimes s'élevait, en fonction des cas, de € 25 000 à € 85 000. Des montants pris en charge par Fédérale Assurance, au plus grand soulagement de nos assurés. S'ils n'avaient pas souscrit une police R.C. Familiale pour une prime annuelle de moins de € 70, ils auraient dû supporter eux-mêmes les montants astronomiques évoqués ci-dessus. Ajoutons par ailleurs que la couverture inclut aussi une protection juridique.

Et vous ? Si vous étiez un jour civilement responsable d'un accident dans le cadre de votre vie privée, qui devrait prendre en charge l'indemnisation de la victime ? Vous ou votre assureur ?

INFO Assurances pour votre famille

Plus d'infos ? Commandez notre brochure ou contactez le conseiller ou le gérant du bureau de votre région pour un rendez-vous ou une offre personnalisée.

0800-14.200 www.federale.be

Souffrir sur les sommets

Qu'est-ce que le mal d'altitude ?

La haute montagne attire de plus en plus de vacanciers. Ses panoramas à couper le souffle, ses paysages majestueux et ses sommets recouverts de neige éternelle laissent sans voix. Mais si elle provoque chez vous difficultés à respirer, céphalées aiguës ou nausées, il y a fort à parier que vous souffrez du mal d'altitude.

L'Himalaya, les Andes, le Kilimandjaro, les Alpes européennes… accueillent chaque année des milliers de visiteurs. Il n'est pas rare de voir des touristes atterrir directement en haute altitude, comme à Cuzco (Pérou, 3 360 mètres), La Paz (Bolivie, 3 600 mètres) ou Lhassa (Tibet, 3 650 mètres). Ils se lancent alors immédiatement dans une randonnée soutenue. Mais la plupart d'entre eux n'ont pas la moindre idée de l'impact des brusques différences d'altitude sur leur organisme.

Au cours des premières heures passées à quelques milliers de mètres au-dessus du niveau de la mer, vous ne ressentirez peut-être rien de particulier. Mais au fil de la journée, la fatigue et la lassitude s'amplifieront. La nuit n'apportera aucun soulagement, bien au contraire : vous dormirez mal et le lendemain matin, vous souffrirez de céphalées, de vertiges et autres nausées.

Le mal d'altitude, ou mal aigu des montagnes, peut frapper tout habitant des vallées qui séjourne pendant 4 à 8 heures au-delà de 2 000 mètres. Cela vaut tant pour les adeptes du trekking que pour les amateurs de vacances plus reposantes. Ce syndrome ne vise pas que les amoureux des imposants massifs sud-américains et asiatiques : les skieurs et randonneurs des sommets européens en souffrent eux aussi.

Le manque d'oxygène

La cause précise du mal d'altitude et de ses divers symptômes n'est pas encore connue, mais d'après les chercheurs, il faudrait principalement pointer du doigt le manque d'oxygène. L'organisme ne peut pas s'adapter complètement à la diminution de la quantité d'oxygène et de la pression atmosphérique à haute altitude. Cette carence en oxygène aurait une influence sur la rétention d'eau. Or une augmentation minime du volume des fluides dans le cerveau pourrait expliquer l'un des symptômes les plus fréquents : la migraine. Les formes les plus sévères du mal d'altitude sont d'ailleurs caractérisées par une accumulation d'eau dans les poumons (œdème pulmonaire) et/ou le cerveau (œdème cérébral).

L'organisme tente tant bien que mal de se protéger contre le manque d'apport en oxygène dans les tissus, en accélérant la respiration et le rythme cardiaque (au repos). Mais ce mécanisme de protection naturel ne suffit pas toujours. Au départ, les symptômes du mal aigu des montagnes sont bénins et aisément identifiables : céphalées, fatigue, nausées, vertiges, manque d'appétit, insomnies…

Qui est concerné ?

A mesure que l'organisme s'acclimate, la plupart de ces maux disparaissent. S'ils persistent ou s'aggravent, ils peuvent devenir fatals. Des problèmes de respiration, une toux constante, de la fièvre et la formation d'écume rouge sur les lèvres indiquent un œdème pulmonaire. Une migraine aiguë, une perte de coordination et des vomissements sont les signes d'un œdème cérébral. Ces symptômes ne se manifestent presque jamais en dessous de 3 000 mètres.

Il est impossible de prédire qui souffrira ou pas du mal d'altitude. Vous avez environ 25 % de risque d'y être confronté entre 3 500 et 4 000 mètres, 45 % à partir de 5 000 mètres. L'incidence varie d'un individu à l'autre et n'a aucun lien avec l'état de santé et la force physique ou le nombre de séjours en haute montagne. Mais la sensibilité personnelle est constante : si vous avez souffert du mal d'altitude par le passé, vous risquez d'y être confronté les fois suivantes.

Les sujets qui ne présentent pas d'accélération de la respiration et du rythme cardiaque sont plus sensibles au mal d'altitude. Il touche donc davantage les sportifs et les personnes bien entraînées qui, s'ils disposent de capacités de résistance accrues et grimpent plus rapidement, s'accordent moins de temps pour s'acclimater. En revanche, les personnes moins entraînées permettront davantage à leur corps de s'habituer. Les personnes en surpoids, souffrant d'une affection cardiaque ou pulmonaire, les femmes enceintes... courent également des risques accrus.

Remède(s)

Si vous avez souffert du mal d'altitude lors de précédents séjours en montagne, mieux vaut prendre votre médicament à l'avance. Commencez la médication à temps, c'est-à-dire deux à trois jours avant d'atteindre 3 000 mètres. Lorsque le mal d'altitude se manifestera, vous n'aurez plus qu'à vous reposer et, si nécessaire, à passer la nuit 500 mètres plus bas.

Si vous n'avez jamais été atteint du mal aigu des montagnes, vous pouvez attendre que les premiers symptômes apparaissent pour prendre de l'acétazolamide (Diamox), dont la posologie ad hoc vous aura été prescrite par un médecin. Fiez-vous également à la population indigène : les locaux connaissent des remèdes naturels susceptibles de vous soulager. Dans les Andes par exemple, on conseille de mâcher des feuilles de coca, tandis que sur l'Himalaya, on vous proposera souvent de l'ail. Les médicaments contre la migraine et les nausées sont recommandés, mais ne composez pas votre pharmacie de voyage sans l'avis d'un médecin. N'avalez pas n'importe quoi et tenez compte des doses prescrites.

Si le malaise persiste ou s'aggrave, redescendez de 500 mètres au minimum et attendez qu'il disparaisse pour reprendre prudemment votre ascension. En cas de mal d'altitude sévère, agissez sans tarder ; l'administration d'oxygène ou le recours à un caisson hyperbare gonflable peut apporter une solution provisoire, mais seul un retour immédiat en dessous de 2 500 mètres vous aidera, voire vous sauvera la vie. En cas d'œdème, un traitement spécifique s'impose.

LE MAL D'ALTITUDE EN AVION ?

En avion, des symptômes similaires à ceux du mal d'altitude, tels que céphalées, vertiges, nausées... peuvent se manifester. Cela n'a rien d'étonnant puisque la pression dans la cabine correspond à celle d'une altitude de 2 000 à 2 500 mètres. La sensibilité personnelle, les capacités et la durée d'acclimatation, ainsi que la vitesse d'ascension jouent également un rôle. Cela dit, le risque en avion est mineur. On ne séjourne généralement que quelques heures à bord de l'appareil, ce qui limite la gêne à quelques symptômes modérés et entraîne rarement des problèmes aigus. Les personnes atteintes d'une maladie cardiaque ou pulmonaire peuvent souffrir d'un manque d'oxygène. En cas de vol long courrier, mieux vaut consulter un médecin au préalable.

CONSEIL : PRENEZ LES PRECAUTIONS NECESSAIRES

Si l'on ne peut jamais exclure le risque de mal d'altitude, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la prévention. Quelques mesures de précaution peuvent se révéler salutaires.

- Procédez à l'ascension par paliers et séjournez d'abord quelques jours à une altitude intermédiaire (entre 1 500 et 2 500 mètres) : votre organisme s'adaptera plus facilement. Le premier jour passé au-dessus de 1 500 mètres, mouvez-vous en douceur.
- Au-delà de 3 000 mètres, programmez des jours de repos et d'acclimatation. Mieux vaut rester deux nuits de suite à une même altitude.
- Buvez suffisamment d'eau, même si vous n'avez pas soif. Vous vous déshydratez plus sous l'effet de l'accélération de la respiration et le manque d'oxygène rend l'air très sec. Buvez au minimum 3 à 4 litres par jour – surtout si vous dépassez 3 000 mètres d'altitude – et bannissez l'alcool.
- Si vous avez souffert du mal d'altitude par le passé, vous pouvez prendre de l'acétazolamide (Diamox) à titre préventif ; cela vous aidera à vous acclimater.
- Cessez de grimper dès que les premiers symptômes apparaissent. S'ils persistent, redescendre est le seul remède.
- A partir de 3 000 mètres, grimpez de 300 à 500 mètres par jour au maximum. Au-delà de 4 500 mètres, contentez-vous de progresser de 150 mètres par jour.
- Ne vous lancez pas dans un trekking en haute montagne sans un ou plusieurs guides locaux chevronnés. Ils reconnaîtront rapidement les premiers signes du mal d'altitude, pourront vous fournir les médicaments et les soins appropriés, et sauront quand et comment réagir. ●

CONCOURS N° 2

Fédérale Assurance offre à 2 gagnants un bon cadeau A.S. Adventure. Complétez sans tarder la carte-réponse au centre de ce magazine et vous en remporterez peut-être un.

Bronzer sans souci

Une protection solaire optimale

Le soleil brille… et tout le monde est content ! L'été, nous essayons autant que possible de profiter du bonheur qu'offre gratuitement l'astre radieux. Il n'en reste pas moins indispensable de se protéger contre les rayons ultraviolets.

Qu'apporte le soleil ?

A condition de prendre les précautions requises, le soleil se révèle un bienfaiteur pour l'organisme. En plus d'être bon pour le moral, il nous procure la dose nécessaire de vitamines D, renforce les os et le système immunitaire, favorise la formation des cellules et prévient la décalcification osseuse. Il permettrait également de réduire la survenance de certains cancers. Mais le soleil présente aussi un second visage, moins souriant : une exposition prolongée à ses rayons engendre des effets nocifs, accélérant le vieillissement cutané et augmentant le risque de cancer de la peau. Le soleil est également néfaste pour les yeux et susceptible d'affecter le système immunitaire.

Les rayons ultraviolets : de quoi s'agit-il ?

Le soleil produit des rayons visibles et invisibles. Les ultraviolets appartiennent à la seconde catégorie et sont imperceptibles. Il en existe trois types : les UVA, les UVB et les UVC. Les UVA constituent la majeure partie des rayons ultraviolets. Ce sont les plus pénétrants, à telle enseigne qu'ils endommagent les couches inférieures de l'épiderme. S'ils permettent le bronzage, ils accélèrent aussi le processus de vieillissement cutané (rides) et provoquent des coups de soleil, des taches et des cancers de la peau. Les UVB s'attaquent à la couche supérieure de l'épiderme. Ils procurent un bronzage de longue durée, mais sont eux aussi responsables de coups de soleil et de cancers de la peau. Les UVC enfin, très dangereux, sont heureusement bloqués par la couche d'ozone et n'atteignent pas la surface du globe.

Pourquoi un indice UV ?

Les conséquences néfastes des rayons solaires sont proportionnelles à leur intensité. Il est donc crucial d'en mesurer la puissance. L'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation météorologique mondiale ont développé l'indice UV, outil de mesure de l'intensité du rayonnement ultraviolet sur la peau non protégée (voir tableau ci-dessous). Les bulletins météo indiquent la valeur maximale escomptée lorsque le soleil brillera à son point culminant. Dans nos contrées, l'indice UV peut atteindre 8 ou 9 l'été, mais à proximité de l'équateur, sa valeur peut grimper jusqu'à 20.

Pourquoi bronze-t-on au soleil ?

Les rayons UV incitent notre peau à produire de la mélanine, un pigment induisant le bronzage. Celui-ci est en fait un mécanisme de défense de l'épiderme contre les effets nocifs du rayonnement. Toutefois, la couleur brune ne forme qu'une couche de protection fine et peu résistante. Une peau hâlée est comparable à une crème solaire dotée d'un indice de protection 2 ou 3. L'apparition de coups de soleil traduit une défaillance du système de défense de la peau et un effet néfaste de l'exposition au soleil. A chaque coup de soleil, la peau est endommagée de manière irréversible, ce qui augmente le risque de mélanome (cancer de la peau).

Indice UV	Rayonnement solaire	Protection recommandée
1-2	Faible	Exposition sans protection.
3-5	Moyen	Restez à l'ombre à la mi-journée, enduisez-vous de crème solaire et protégez-vous la tête.
6-7	Elevé	Restez à l'ombre à la mi-journée, enduisez-vous de crème solaire et protégez-vous la tête.
8-11	Très élevé	Pas d'exposition à la mi-journée. Restez le plus possible à l'ombre. Crème solaire et chapeau sont indispensables.
11+	Extrêmement élevé	Ne sortez pas à la mi-journée. Restez le plus possible à l'ombre. Crème solaire et chapeau sont indispensables.

Comment choisir la crème solaire appropriée ?

Impossible de se prémunir contre les effets nocifs du soleil sans une crème solaire de qualité. Pour savoir quel type de produit et quel indice de protection utiliser, commencez par déterminer votre type de peau, puis le degré d'exposition.

La durée d'exposition au soleil tolérée sans protection dépend de votre type de peau

Type de peau	Durée d'exposition sans protection ni conséquences
Bébés (moins d'un an)	Jamais d'exposition directe.
Enfants (plus d'un an) – très sensible	5 à 10 minutes, mais de préférence jamais d'exposition directe sans protection. Apparition très rapide de coups de soleil.
1 **Très sensible** (peau très pâle, taches de rousseur, cheveux roux ou blond clair, yeux bleus)	5 à 10 min. Apparition très rapide de coups de soleil. Ne bronze pas.
2 **Sensible** (peau pâle, cheveux blonds à châtain clair, yeux clairs)	10 à 20 min. Apparition rapide de coups de soleil. Bronzage lent.
3 **Entre sensible et résistante** (peau légèrement mate, cheveux blond foncé à bruns, yeux généralement foncés)	20 à 30 min. Coups de soleil rares. Bronzage rapide.
4 **Résistante** (peau mate, cheveux et yeux foncés)	30 à 45 min. Quasi inexistence de coups de soleil. Bronze très bien.

Protection (SPF)

Type de peau	Exposition modérée	Forte exposition	Exposition extrême
1 (et enfants de plus d'un an)	Protection élevée **SPF 30-50**	Très haute protection **SPF 50+**	Très haute protection **SPF 50+**
2	Protection moyenne **SPF 15-25**	Haute protection **SPF 30-50**	Très haute protection **SPF 50+**
3	Protection faible **SPF 6-10**	Protection moyenne **SPF 15-25**	Haute protection **SPF 30-50**
4	Protection faible **SPF 6-10**	Protection moyenne **SPF 15-25**	Protection moyenne **SPF 15-25**

Conseils pour une peau saine

- Mettez-vous à l'ombre à temps. Ne vous exposez pas à la mi-journée (entre 12 h et 15 h).
- Portez des lunettes de soleil, un chapeau et des vêtements de protection si nécessaire.
- Enduisez-vous (toutes les deux heures au moins) d'une dose suffisante de crème solaire et utilisez l'indice de protection adéquat.
- Protégez les enfants. Mieux vaut ne pas les exposer mais si cela s'avère impossible, mettez-leur un t-shirt et un chapeau de soleil.

Quelques mythes à infirmer

- « On ne risque pas de coup de soleil lorsque le ciel est nuageux. » C'est faux car 80 % des rayons solaires traversent les nuages légers.
- « Dans l'eau, on est protégé du soleil. » Absolument pas. La réverbération aquatique renforce même l'action des rayons UV.
- « L'application de crème solaire permet de s'exposer plus longtemps. » Non, la crème solaire ne prolonge pas la durée d'exposition ; elle ne fait qu'augmenter la protection durant cette exposition.
- « Si l'on n'a pas chaud, on n'attrape pas de coup de soleil. » Faux. La sensation de chaleur est provoquée par les rayons infrarouges. Or les coups de soleil sont dus aux rayons UV, que l'on ne ressent pas.
- « Le banc solaire prépare la peau et retarde l'apparition de coups de soleil. » Un mythe très répandu ! Les rayons UV du banc doivent être additionnés aux rayons UV solaires : ils augmentent donc les risques. Préférez l'utilisation d'un autobronzant si vous voulez obtenir rapidement un teint hâlé.
- « Les coups de soleil se transforment en beau bronzage. » Non, l'apparition de coups de soleil avant le bronzage signifie que la peau n'a pas eu la possibilité de se protéger. Les dégâts sont irréparables.

Voyagez l'esprit libre

Nos nouvelles formules d'assistance vous protègent… Nous veillons sur vous !

Vous avez programmé un week-end à Londres, Paris ou Amsterdam ? Vous envisagez un trekking aventureux ? A moins que vous ne préfériez une semaine de repos au bord d'une mer turquoise, une croisière culturelle ou encore un séjour actif à la ferme… Si le voyage se décline de mille et une façons, le voyageur souhaite toujours aborder son périple avec la même sérénité. Vous pouvez compter sur nous ! En collaboration avec notre partenaire Mondial Assistance, nous avons encore amélioré la protection que vous offrent nos formules d'assistance voyage.

Même en vacances, vous n'êtes pas à l'abri d'une maladie ou d'un accident… La facture peut être très lourde en de telles circonstances, d'autant que votre mutuelle ne vous rembourse pas intégralement vos frais médicaux. Même si elle prend partiellement en charge votre rapatriement, qu'en est-il de votre famille, de vos bagages ou de votre animal de compagnie ? Et votre voiture ? Son dépannage et/ou la mise à disposition d'un véhicule de remplacement peuvent vous coûter très cher. Optez pour une de nos formules d'assistance voyage : vous bénéficierez d'une protection fiable à un tarif particulièrement concurrentiel au regard de ceux pratiqués sur le marché.

Une protection annuelle

Sans une couverture adéquate pour les personnes et le véhicule, tous les frais d'assistance sont à votre charge. Vous devez aussi vous débrouiller seul pour trouver, sans l'aide d'un spécialiste, les solutions pour vous sortir de votre situation délicate. Afin d'éviter de telles difficultés, souscrivez l'une de nos nouvelles formules d'assistance pour personnes et véhicules : **F-Protection** ou **F-Selection**. Nous avons majoré significativement les montants de remboursement des frais médicaux à l'étranger et ce, sans que vous ne deviez prendre de frais supplémentaires à votre charge. Nous couvrons, entre autres, les coûts de rapatriement (personnes et véhicule) en cas de maladie ou d'accident, les frais de recherche et de secours, de soins dentaires ou vétérinaires. Au besoin, nous nous chargeons aussi de l'envoi de médicaments, lunettes, prothèses, lentilles, pièces de rechange pour votre véhicule… Quelle que soit la formule choisie, nous intervenons désormais systématiquement à partir de votre domicile en Belgique. Vous et votre famille bénéficiez d'une protection annuelle. Vos enfants sont également assurés durant leurs voyages scolaires ou leurs camps de vacances. Si vous voyagez en dehors de l'Europe, F-Selection est vivement conseillée, eu égard à la couverture qu'elle offre pour les frais médicaux (€ 100 000).

Assurer uniquement votre véhicule ? C'est possible !

F-Mobility protège votre voiture et **F-Mobility CT** couvre votre véhicule utilitaire léger, en Belgique et en Europe. Vous profitez d'un véhicule de remplacement en cas de panne et d'accident, quel que soit l'âge du véhicule. Nous posons une seule condition : le véhicule assuré doit avoir moins de 10 ans au moment de la souscription du contrat. Bien sûr, nous ne vous laissons pas, ni vous, ni vos passagers, sur le bord de la route si votre véhicule rencontre des problèmes. C'est la raison pour laquelle une assistance aux personnes, certes limitée, est néanmoins prévue : elle inclut notamment le rapatriement des passagers, qu'ils soient blessés ou pas.

Précisons enfin que nos assurés en Responsabilité civile Auto bénéficient déjà, en Belgique, d'une assistance en cas d'accident, de vol ou tentative de vol, de vandalisme et d'incendie. ●

Résumé des formules proposées

	F-Mobility	F-Mobility CT	F-Protection	F-Selection
Véhicule de remplacement	Oui	Oui	Non	Oui
Assistance à partir du domicile	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance aux personnes	Limitée	Limitée	Monde entier	Monde entier
Frais médicaux (€)	Non	Non	30 000	100 000
Prime (€)	80	95	90	125
Prime pour véhicule supplémentaire (€)	80	95	30	45

Pour plus d'info, contactez le conseiller ou le gérant du bureau de votre région.

Les amendes de roulage un peu plus chères

Les amendes pour les infractions routières sont majorées depuis début avril. Les perceptions immédiates ont augmenté de 10 %. La mesure vise à réduire le nombre de victimes de la route.

En indélicatesse avec le Code de la route ? La police vous proposera souvent de payer immédiatement. Pour une infraction du premier degré, comme celles qui consistent à rouler sur une voie d'autobus ou à ne pas utiliser le clignotant, vous paierez désormais € 55 au lieu de 50. Une infraction du deuxième degré (absence de port de la ceinture de sécurité, franchissement d'un feu orange, utilisation du téléphone au volant) vous coûtera € 110 au lieu de 100. Enfin, pour une infraction du troisième degré telle que le franchissement d'un feu rouge, la police vous réclamera € 165, contre 150 jusqu'à présent.

L'amende sanctionnant la conduite sous influence reste de € 150 – ce tarif avait déjà été augmenté –, avec perception immédiate. Les montants dus en cas d'excès de vitesse ne changent pas davantage : la première tranche de 10 km/h au-dessus de la limite coûte € 50 ; la contravention est augmentée de € 10 par km/h supplémentaire en agglomération, en zone 30 et aux abords des écoles, et de € 5 dans tous les autres cas. Les tarifs pour les autres infractions routières restent inchangés eux aussi.

L'ajustement était prévu pour le 1er mars, mais les services informatiques n'ayant pas pu installer à temps les nouvelles données sur les PC de la Police fédérale, il n'a pris effet que le 2 avril dernier. Un délai donc, mais pas un abandon : la mesure est désormais pleinement en vigueur. ●

CONTACT
PRINTEMPS 2013

Avez-vous gagné ?

Vous trouverez ci-dessous les solutions et le nom des gagnants des concours Contact printemps 2013.

CONCOURS N° 1

Si vous roulez à cyclomoteur, vous devez souscrire l'assurance...
La bonne réponse : Responsabilité civile Auto

Gagnent le livre « Start to run » :
Jean-Pierre DE WULF – Bruges
Katty HELLEPUTTE – Châtelet
Andrea LEMMENS – Kapellen
Christian NAVARRE – Bertrix

CONCOURS N° 2

Chez Fédérale Assurance, la Pension Complémentaire Libre pour Indépendants est dénommée...
La bonne réponse : Vita PCLI

Gagne un séjour de 2 nuits pour 2 personnes à l'Hôtel Moulin de Boiron à Gedinne :
Dirk BEYERS – Brecht